



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mercredi 24 novembre 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2161
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM et le Hot Club de Lyon
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Projet de convention entre l'ENM et le Hot Club de Lyon

Syndicat Mixte de Gestion
 de l'École Nationale de Musique
 de Villeurbanne
 46, cours de la République
 69100 Villeurbanne
 Tél. 04 78 68 98 27

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2161 – Convention de Partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et le Hot club de Lyon

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son partenariat avec le Hot club de Lyon, l'ENM a souhaité que le Hot club accueille des élèves de son département jazz pour trois journées d'examens-concerts. Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet à ses élèves de se confronter avec le milieu professionnel.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président du SMG de l'ENM à signer la convention présentée en annexe ayant pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles l'ENM et Hot club peuvent d'associer et travailler ensemble autour de ces soirées.

Annexe : Projet de Convention ENM / Le Hot Club de Lyon

Après vote, les membres du Comité Syndical autorisent le Président du SMG de l'ENM à signer la convention de partenariat entre l'ENM et HOT CLUB de Lyon.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, Cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le **Hot Club de Lyon** Forme Juridique : **Association loi 1901**
Adresse : **26 rue Lanterne - 69001 Lyon**
Représenté par **Isabelle GIREAU** en sa qualité de **Présidente**
Téléphone : **06 88 19 50 95** Mail : **president@hotclubjazzlyon.com**
Numéro de Siret : **779 827 450 000 31** Code APE : **9001Z**
N° licences : **1-1063967 / 2-1063968 / 3-1063969**
TVA intracommunautaire **FR 84779827450**
ci-après désigné par le terme « **Hot club de Lyon** »

D'une part.

Le **Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)**
Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**
Représenté par **Stéphane Frioux**, en sa qualité de **Président**
Téléphone : **04 78 68 78 05** Mail : **assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr**
Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**
N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**
ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'autre part.

Préambule :

Dans le cadre de son partenariat avec le Hot Club de Lyon, l'ENM a souhaité que le Hot Club accueille des élèves de son département jazz pour trois journées examens-concerts. Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet ainsi de confronter les élèves avec le milieu professionnel. L'accès à ces examens-concerts est gratuit.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le Hot Club de Lyon met gratuitement à la disposition de l'ENM la salle de concert située 26 rue Lanterne 69001 Lyon, pour des prestations d'élèves du département jazz de l'ENM :

Lundi 13 décembre 2021

- 13h : arrivée et installation
- 14h à 19h : examens de fin de cycle (+ délibération jury)
- 21h à 23h : concert ateliers jazz

Mardi 31 mai 2022

- 13h : arrivée et installation
- 14h à 19h : examens de fin de cycle (+ délibération jury)
- 21h à 23h : concert ateliers jazz

Mardi 7 juin 2022

- 18h : arrivée et installation
- 20h30 à 22h30 : concert arrangements

Article 2 : Obligations du Hot club de Lyon

Le Hot club de Lyon s'engage à mettre à la disposition de l'ENM la salle de concert en état de marche ainsi que le matériel technique et les instruments de musique disponibles sur place.

Le Hot Club de Lyon assurera la présence d'un technicien pour l'accueil à l'arrivée des groupes (horaires précisés à l'article 1) et pour la régie son des concerts des ateliers en soirée

Article 3 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité dictées par les responsables du Hot club de Lyon.
- à informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des examens-concerts organisés au terme de la présente convention.

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Aucune boisson, aucun alcool venant de l'extérieur ne peut être consommé à l'intérieur des locaux.

Article 4 : Assurances

Le Hot club de Lyon certifie avoir souscrit les assurances nécessaires concernant la responsabilité civile, le bâtiment et le matériel à disposition de l'ENM pendant la période de mise à disposition.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 8 juin 2022.

Article 6 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux, le 29 octobre 2021

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour le Hot Club de Lyon
La Présidente, Madame Isabelle GIREAU